

Prix FIR-A2 Plan de vigilance 2^{ème} édition

En partenariat avec :



9 janvier 2020
Assemblée Nationale



SOMMAIRE

- **Contexte du Prix Plan de Vigilance**
 - **Présentation des objectifs**
 - **Méthodologie et démarche adoptées**
 - **Résultats obtenus**
 - **Prix du meilleur Plan de Vigilance**
 - **Conclusion**
- 

PRIX PLAN DE VIGILANCE / CONTEXTE



LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017

relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre auprès de leurs filiales et sous-traitants



DÉFINITION

Devoir des entreprises de mettre en place et publier un plan de vigilance composé des

 mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement



PÉRIMÈTRE

 Siège en France : + de 5 000 salariés

 Siège à l'étranger : + de 10 000 salariés



CONTENU

 Une **cartographie des risques** destinée à leur identification, analyse et hiérarchisation

 Des **procédures d'évaluation** régulière de la situation des filiales / sous-traitants / fournisseurs

 Des **actions adaptées d'atténuation des risques** ou de prévention des atteintes graves

 Un **mécanisme d'alerte** et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

 Un **dispositif de suivi** des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

En 2019, le « compte-rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance » doit être publié

PRIX PLAN DE VIGILANCE / OBJECTIFS



Prix Plan de Vigilance



VALORISER PUBLIQUEMENT LES ENTREPRISES

- Qui sont **en conformité avec la loi**
- Qui recourent aux **meilleures pratiques internationalement reconnues** (ONU, OCDE, OIT, ISO, ...) en matière de **devoir de vigilance**



METTRE EN VALEUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Identifier, encourager et promouvoir les bonnes pratiques de **maîtrise des risques sociétaux liés au devoir de vigilance** (vigilance raisonnable)



INCITER LES ENTREPRISES À GAGNER EN MATURITÉ

- **Dialoguer** avec les entreprises afin qu'elles adoptent une démarche s'appuyant le **progrès** et l'**amélioration continue**
- Assurer la pérennité de l'entreprise au travers d'une **meilleure gestion des risques**

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE



PRINCIPALES ETAPES DE LA DÉMARCHE



POINTS CLÉS DE LA MÉTHODOLOGIE



MEMBRES DU JURY

- **Laetitia TANKWE**, Conseillère du Président de l'Ircantec, membre du Board des PRI et administratrice du FIR
- **Elise CALAIS**, Sous-directrice de la responsabilité environnementale des acteurs économiques, Ministère de la Transition écologique et solidaire
- **Anicia JAEGLER**, Associate Professor in Sustainable SCM, CSR Centre of Excellence, KEDGE Business School
- **Stéphanie KERBARH**, Députée de Seine-Maritime, Présidente du groupe RSE
- **Frédérique LELLOUCHE**, Responsable RSE et Gouvernance d'entreprise, CFDT
- **Farid YAKER**, Programme Officer, United Nations Environment Programme, Division of Technology, Industry and Economics, Sustainable Consumption and Production Branch



ÉCHANTILLON D'ENTREPRISES

Critères :

- Plus **grandes entreprises françaises** (en terme de capitalisation boursière)
- Entreprises **ayant donné un accès public à leur plan de vigilance** (à disposition sur le site internet de l'entreprise, le plus souvent de façon intégrée au rapport de gestion), **avant le 31 octobre 2019**

=> **Quasi-totalité du CAC 40** (38 entreprises notées)



MODALITÉS DE NOTATION

- Elaboration d'une **grille de notation** pour apprécier le **niveau de maturité des entreprises dans les relations d'affaires et d'achat**
- Composition de la grille de notation :
 - **Référentiel** (rassemblant des **critères discriminants** par **thèmes et axes**)
 - **Pondérations** (affectées à chaque nœud du référentiel)
 - **Règles d'appréciation du niveau de maturité des entreprises, pour chaque critère** (noté entre 0 et 3)
- **Note globale = moyenne pondérée des critères, thèmes et axes** (comprise entre 0 et 3)
- **Droit de pénaliser la note globale en cas de controverse majeure avérée** en lien avec le devoir de vigilance

RÔLE DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE



OBJECTIFS

- Assurer que la **méthodologie de notation** soit **au meilleur niveau**
- Disposer des ressources nécessaires pour **étudier, analyser et produire des résultats statistiques** à partir d'environ 40 rapports (entreprises du CAC 40) sur un temps relativement court (1 mois)
- **Sensibiliser, former, consolider les connaissances des étudiants** sur les sujets de **gestion des risques**, de **responsabilité sociétale** et d'**investissement responsable**
- **Etablir un dialogue constructif entre le milieu universitaire et ceux de l'entreprise et de l'investissement**



PRINCIPES

- **Intervention à 2 niveaux :**
 - **Détermination de la méthodologie de notation**
 - Le savoir académique des enseignants-chercheurs de la Chaire a été mis à profit pour y intégrer les résultats des plus récents travaux en matière de devoir de vigilance
 - **Notation effective des entreprises**
 - Les étudiants des masters du Département de gestion de l'Université Paris Nanterre (Finance, Contrôle de gestion, Comptabilité, Logistique, Marketing, Stratégie, RH) ont recueilli et analysé les plans de vigilance
- **Modalités d'animation :**
 - L'Université Paris Nanterre et la Chaire « Positive Business » sont représentées par Béatrice BELLINI, enseignant chercheur en Sciences de Gestion
 - Des présentations du projet, de son contexte, de ses enjeux, de la méthode de notation, d'études de cas, ont été organisées par Béatrice BELLINI (Université Paris Nanterre) et Patrick VIALLANEX (A2 Consulting) auprès des étudiants, afin d'assurer la bonne compréhension des concepts et d'avoir une homogénéité de traitement dans l'appréhension des plans de vigilance

RÉFÉRENTIEL



AXES		THÈMES		CRITÈRES	
Démarche	25%	Stratégie	15%	Politique	5%
				Participation à des initiatives collectives en lien avec les métiers	5%
				Gouvernance liée au devoir de vigilance	5%
		Communication	10%	Accessibilité	5%
				Transparence méthodologique et mise à jour	5%
Obligations réglementaires	75%	Cartographie des risques	20%	Cadre de référence de gestion des risques	5%
				Identification et classification des risques	5%
				Méthodologie d'évaluation et priorisation des risques	10%
		Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs	15%	Périmètre des filiales évaluées	5%
				Rang des fournisseurs évalués	5%
				Traitement des données	5%
		Actions d'atténuation des risques	10%	Dispositif d'actions d'atténuation des risques	10%
		Mécanismes d'alerte	10%	Dispositif d'alerte	10%
		Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures	20%	Dispositif de suivi des mesures	10%
				Résultats et efficacité des mesures	10%

2 grands axes :

- Démarche** : façon avec laquelle l'entreprise a répondu à son devoir de vigilance (politique et stratégie) et a communiqué
=> 25 % de la note
- Obligations réglementaires** : 5 étapes énoncées dans le texte de la loi, y compris le « compte-rendu de mise en œuvre »
=> 75 % de la note

Règles de sélection des poids :

Pour l'édition 2019, l'accent a été mis sur les deux **éléments caractéristiques de la loi sur le devoir de vigilance** :

- Les **5 étapes énoncées dans le texte de loi**, représentés par les critères « Cartographie des risques », « Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs », « Actions d'atténuation des risques », « Mécanismes d'alerte » et « Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures »
- Le **compte-rendu de la mise en œuvre effective du plan**, représenté par le critère « Résultats et efficacité des mesures »

NIVEAUX DE MATURITÉ DES ENTREPRISES



Niveau de maturité	Interprétation
0 Inexpérimenté	Absence de réponse de l'entreprise face à ses obligations ou manque d'information concernant l'item Non connaissance des impacts / pas d'actions ni de plan
1 Débutant	Début de mise en place du plan de vigilance (recherche d'une mise en conformité avec la loi) mais connaissance imparfaite des enjeux liés au devoir de vigilance et appréhension élémentaire du devoir de vigilance Connaissance partielle des impacts / démarrage d'un plan
2 Confirmé	Dispositif de vigilance bien formalisé et de qualité ; déploiement effectif sur la totalité de l'organisation, respectant l'obligation de moyens réglementaire ; appropriation sérieuse des enjeux liés au devoir de vigilance (notamment, prise en compte des spécificités sectorielles et géographiques) ; risques résiduels significatifs, du fait d'une gestion des impacts réels élémentaire ; progrès restant à faire pour atteindre les meilleures pratiques Bonne connaissance des impacts / plan en développement / maîtrise des risques moyenne
3 Leader	Parfaite appropriation des enjeux liés au devoir de vigilance ; dispositifs, actions et pilotage des risques positionnés au meilleur niveau : gouvernance adaptée (représentation des différentes parties-prenantes, efficacité des décisions), traitement systématique et pertinent des risques déclarés (actions préventives et correctives), communication des résultats, capacité à réduire les impacts réels sur les différentes parties-prenantes Bonne connaissance / plan d'actions installé / bonne maîtrise des risques

Lignes directrices de **qualification du niveau de maturité** :

Principes de gestion des risques des entreprises

- ISO 31000
- COSO, AMF

Principes directeurs internationaux du devoir de diligence :

- Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale
- Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme

Norme ISO 20400 Sustainable Procurement

- Achats responsables
- Alignement avec ISO 26000

Principes fondamentaux du devoir de vigilance

Contextualisation, Priorisation, Proportionnalité, Prévention, Exhaustivité, Responsabilité, Adaptation / évolution

MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES



Exemple du critère « Dispositif d'actions d'atténuation des risques »

Maturité Critère	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dispositif d'actions d'atténuation des risques	Actions inexistantes	<ul style="list-style-type: none"> • Actions préventives concernant les parties-prenantes internes (salariés, acheteurs) : information, formations e-learning volontaires, certifications ISO 14401 / ISO 45001, clauses fournisseurs, ... • Absence de programme spécifique au devoir de vigilance en cas de survenance effective des risques (pas d'actions correctives) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'actions préventives concernant des acteurs de la chaîne (fournisseurs, sous-traitants, ...) • Mise en place d'actions correctives spécifiques permettant d'engager un processus effectif de gestion des risques (formations obligatoires, rémunération indexée, mobilisation responsable des fournisseurs dans la mise en œuvre, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions préventives partagées avec l'ensemble des acteurs de la chaîne (intégration de l'ensemble de la sphère d'influence) • Dispositif d'actions correctives adapté au degré de gravité des risques préalablement identifiés dans la cartographie des risques (délais, cellule de crise, processus d'escalade, audits de suivi, ...) • Reconception possible de la chaîne de valeur

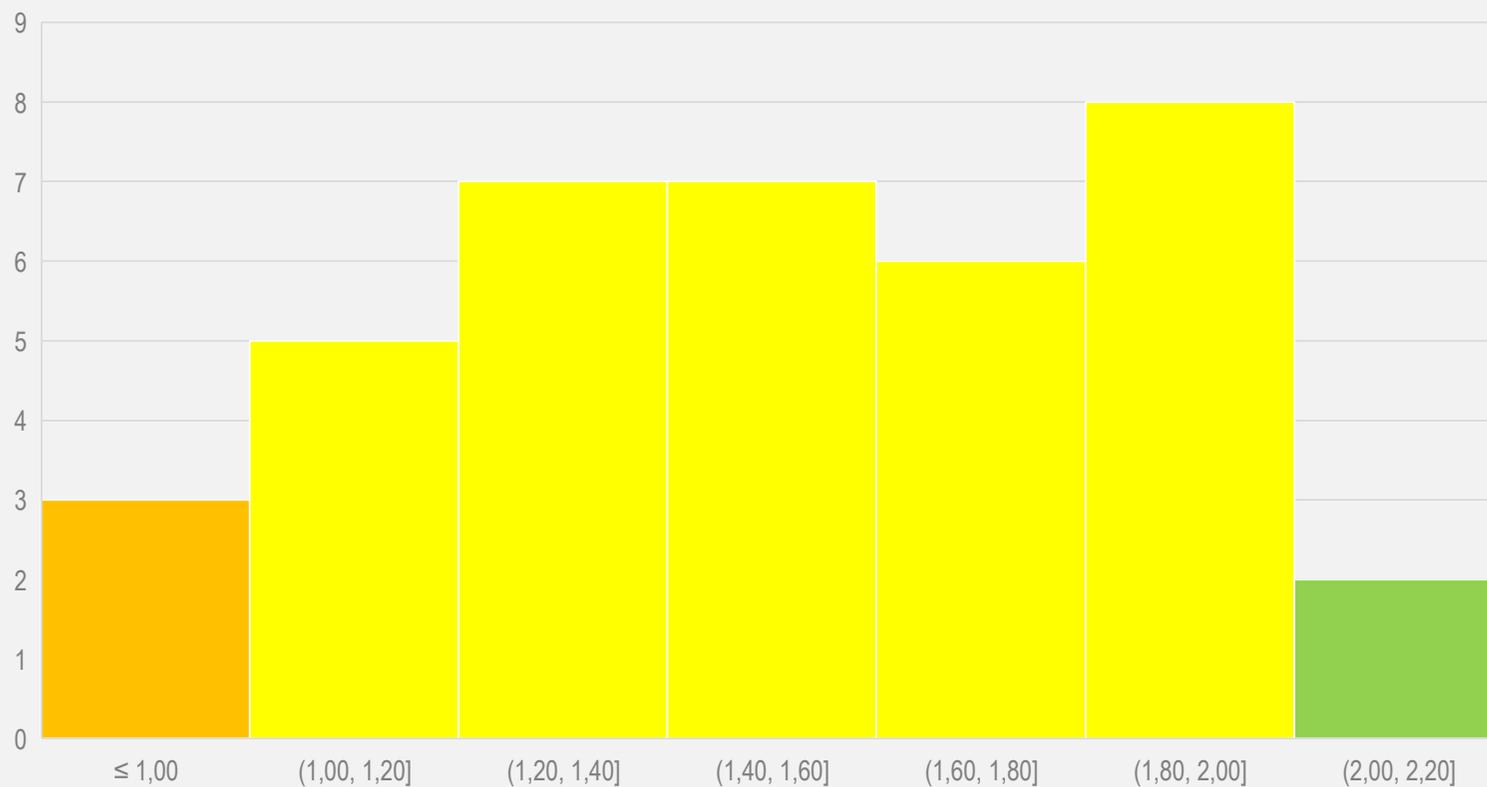
On évalue la capacité de l'entreprise à **déployer des actions préventives et correctives pertinentes au regard des risques concernés**

L'implication des différentes parties-prenantes, internes (salariés et leurs représentants, acheteurs, ...) comme externes (fournisseurs, sous-traitants, ...) est un bon indicateur du niveau de maturité avancé de l'entreprise

PRINCIPAUX RÉSULTATS - 1



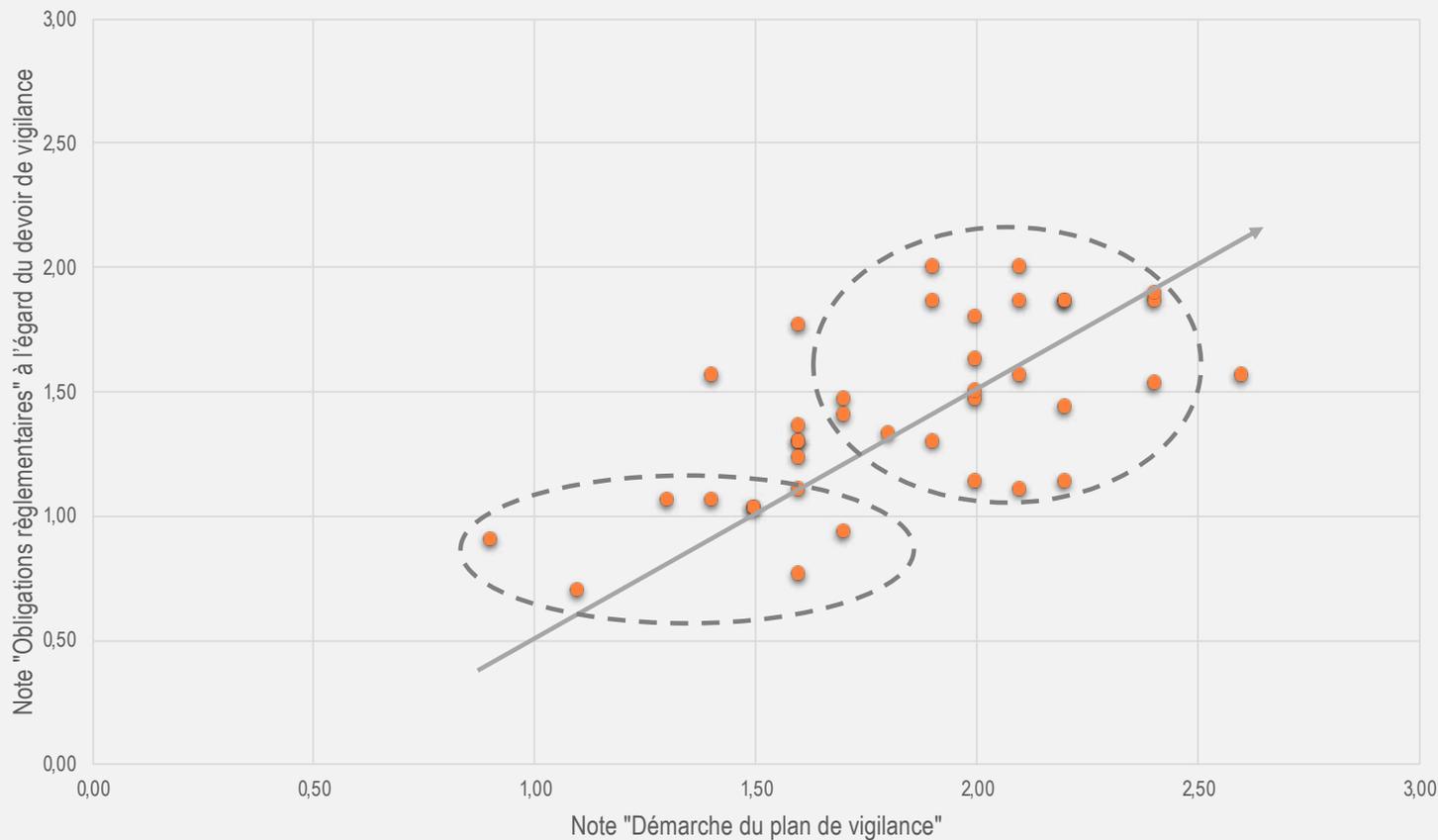
Répartition des notes globales



- **8% de l'échantillon** (3 entreprises) ont une note ≤ 1 (statut « **Inexpérimenté** » à « **débutant** »), contre 19% en 2018
- **87% de l'échantillon** (33 entreprises) ont une note > 1 et ≤ 2 (statut « **Débutant** » à « **Confirmé** »)
- Seules **2/38 entreprises** ont un **niveau de maturité > 2**
- **Par rapport à 2018**, la **distribution des notes est davantage « centrée »**



Lien entre Conformité au devoir de vigilance et Communication (CAC 40)

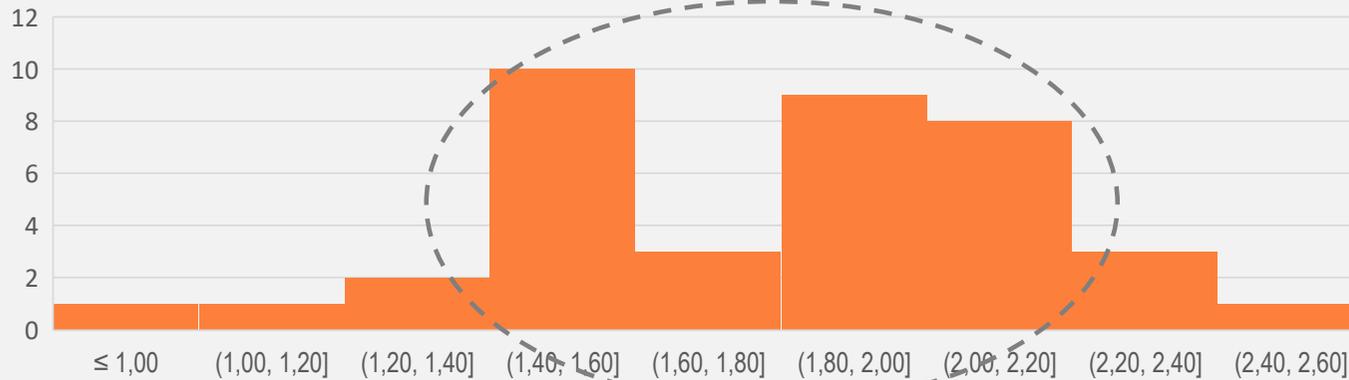


- **Les entreprises qui communiquent bien sont celles qui répondent le mieux à leurs obligations réglementaires**
(relation linéaire entre la note de « Démarche / Communication » et la note « Obligations réglementaires »)
- Il existe encore **quelques entreprises qui mettent des moyens dans la communication alors qu'elles sont à un niveau de maturité « Débutant »** au regard des obligations réglementaires de la loi sur le devoir de vigilance

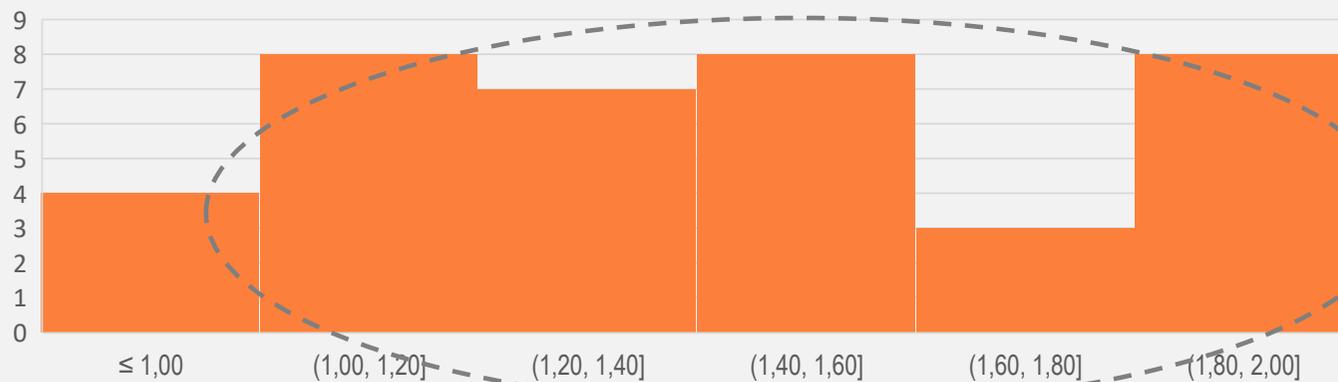
PRINCIPAUX RÉSULTATS – 3



Répartition des notes de l'axe "Démarche"



Répartition des notes de l'axe "Obligations réglementaires"

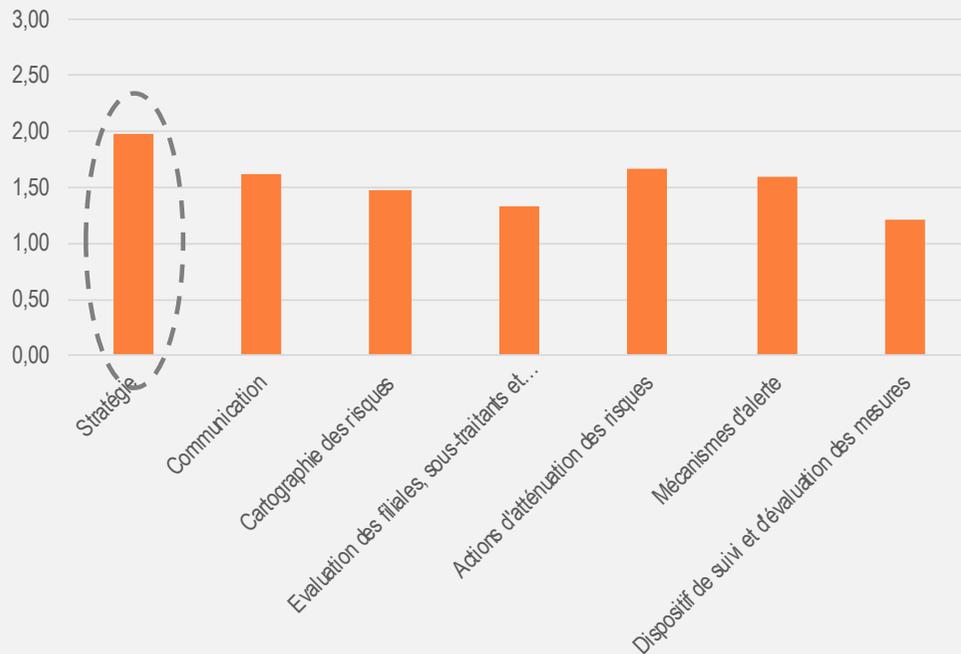


- Il existe toujours une **dissymétrie** entre les notes « Démarche / Communication » et les notes « Obligations réglementaires »
- Les notes « Démarche / Communication » sont **concentrées** autour du niveau « Confirmé »
- Les notes « Obligations réglementaires » sont dorénavant réparties équitablement entre les niveaux « Débutant » et « Confirmé »

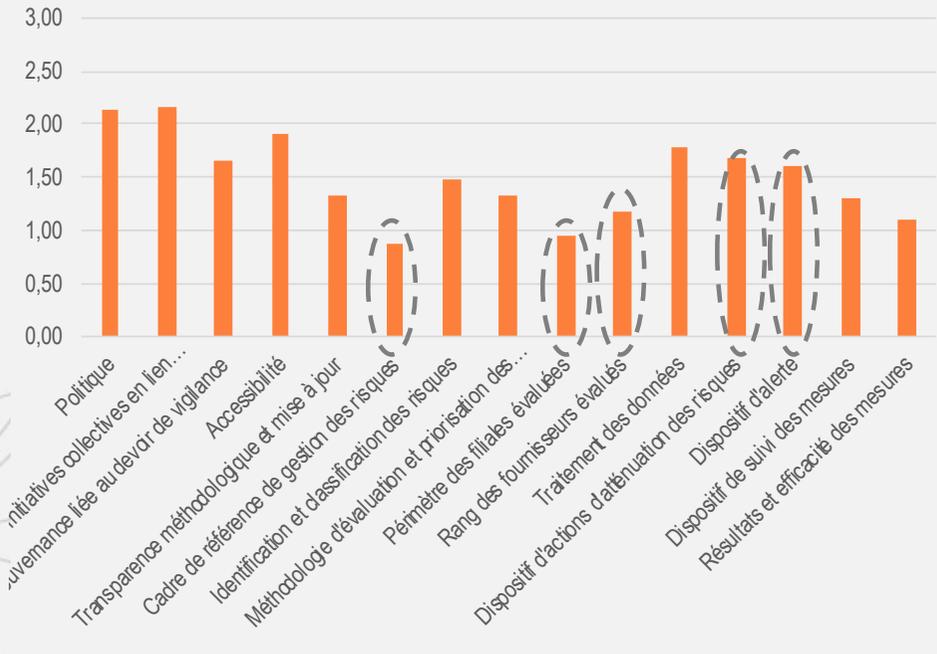
PRINCIPAUX RÉSULTATS - 4



Notes moyennes par thèmes



Notes moyennes par critères

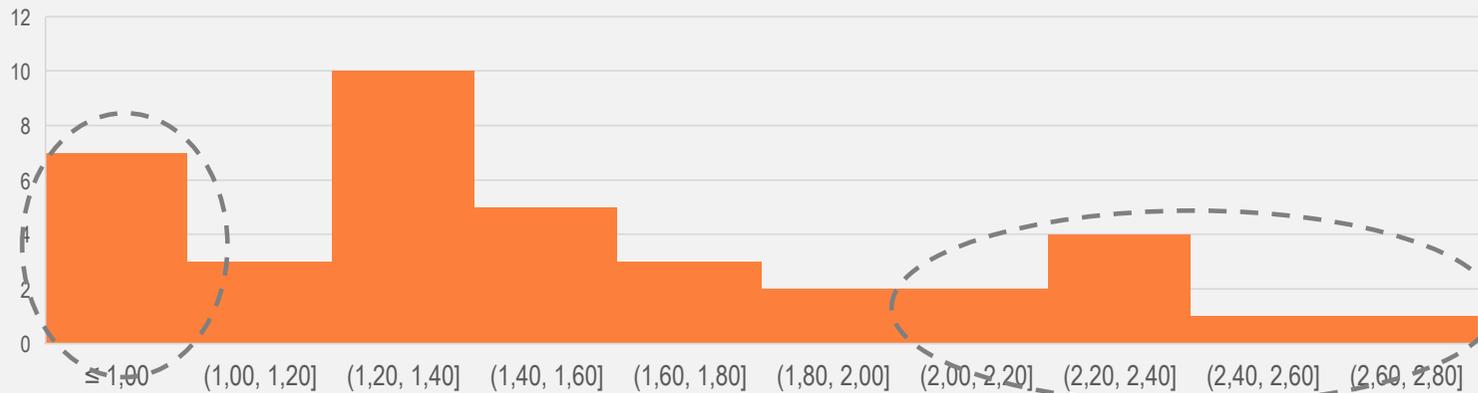


- Les **notes moyennes des critères et des thèmes** gravitent autour de 1,5 (niveaux « Débutant » à « Confirmé »)
- Le **thème « Stratégie »** se démarque (niveau « Confirmé »)
- Les **thèmes « Actions d'atténuation des risques »** et « Mécanismes d'alerte » ont rejoint le niveau du thème « Communication » (« Débutant » à « Confirmé »)
- Les **critères « Cadre de référence de gestion des risques »**, « Périmètre des filiales évaluées » et « Rang des fournisseurs évalués » sont les moins bien renseignés (niveaux « Inexpérimenté » à « Débutant »)

PRINCIPAUX RÉSULTATS - 5

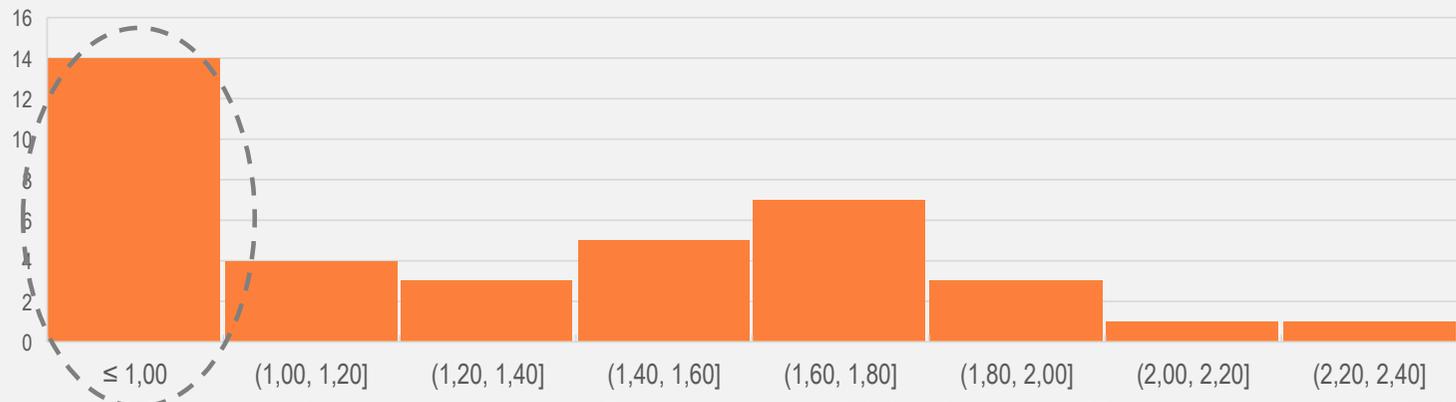


Répartition des notes du thème "Cartographie des risques"



- Le thème « Cartographie des risques » reste très discriminant
- 18% des entreprises (6) ont une note ≤ 1 (statut « Inexpérimenté » à « Débutant »)
- 21 % des entreprises (8) ont une note supérieure à 2 (statut « Confirmé »)

Répartition des notes du thème "Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs"

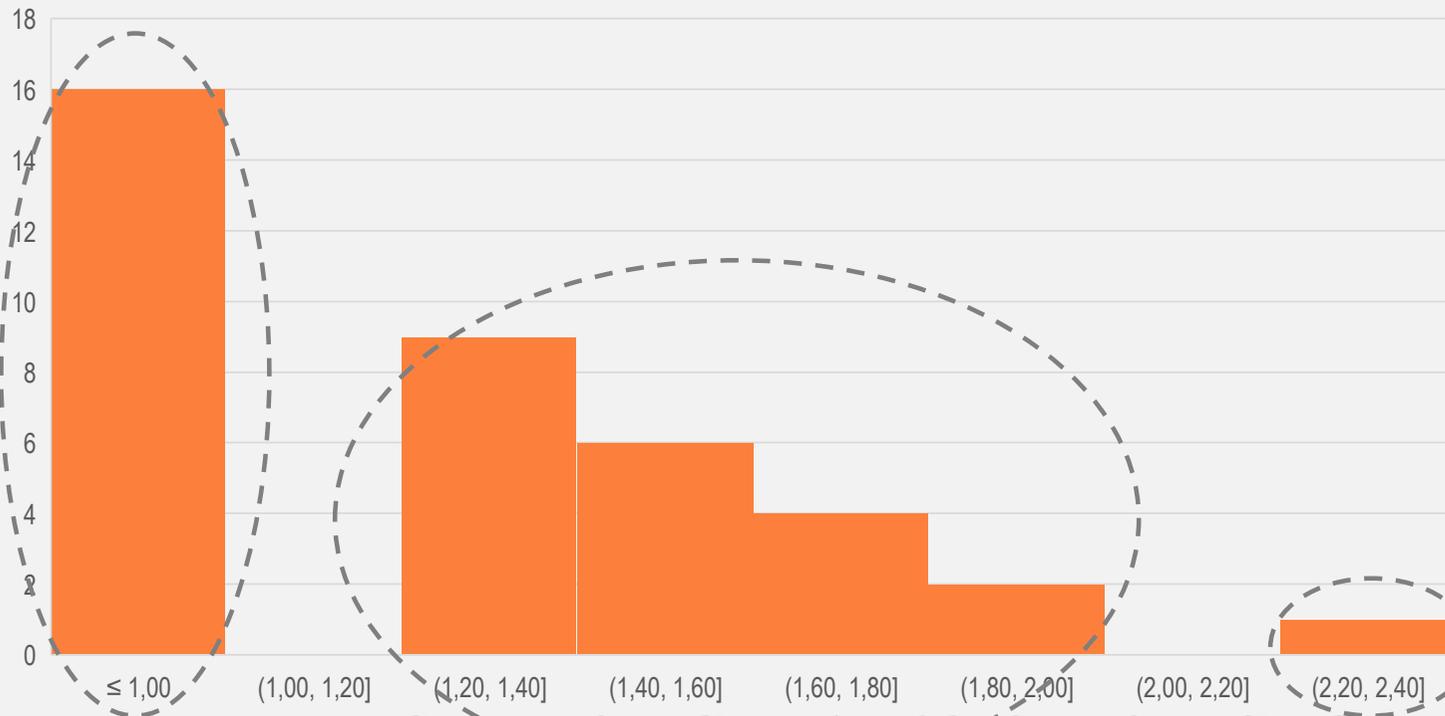


- Le thème « Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs » est encore trop mal renseigné
- 37 % de l'échantillon (14 entreprises) ont une note ≤ 1 (niveaux « Inexpérimenté » à « Débutant »)

PRINCIPAUX RÉSULTATS - 6



Répartition des notes du thème
"Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures"

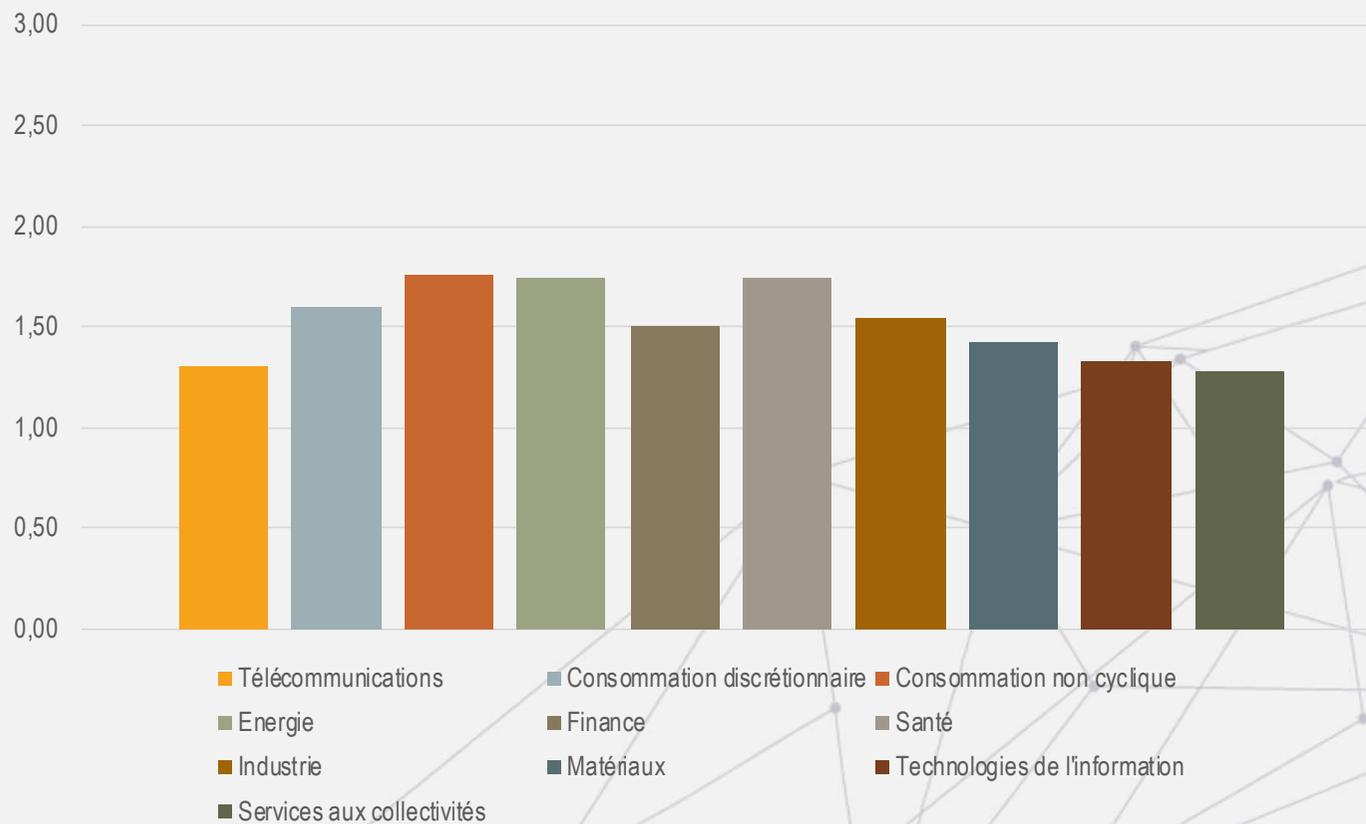


- Pour le premier exercice de diffusion du « Compte-rendu de mise en œuvre », le thème « Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures » montre des **disparités importantes**
- **42% de l'échantillon** (16 entreprises) ont une note ≤ 1 (statut « Inexpérimenté » à « Débutant »)
- **55 % de l'échantillon** (21 entreprises) ont une note comprise entre 1 et 2 (statut « Débutant » à « Confirmé »)
- Seule **1 entreprise** a une note > 2

PRINCIPAUX RÉSULTATS - 7



Moyenne de la note globale (par secteurs)

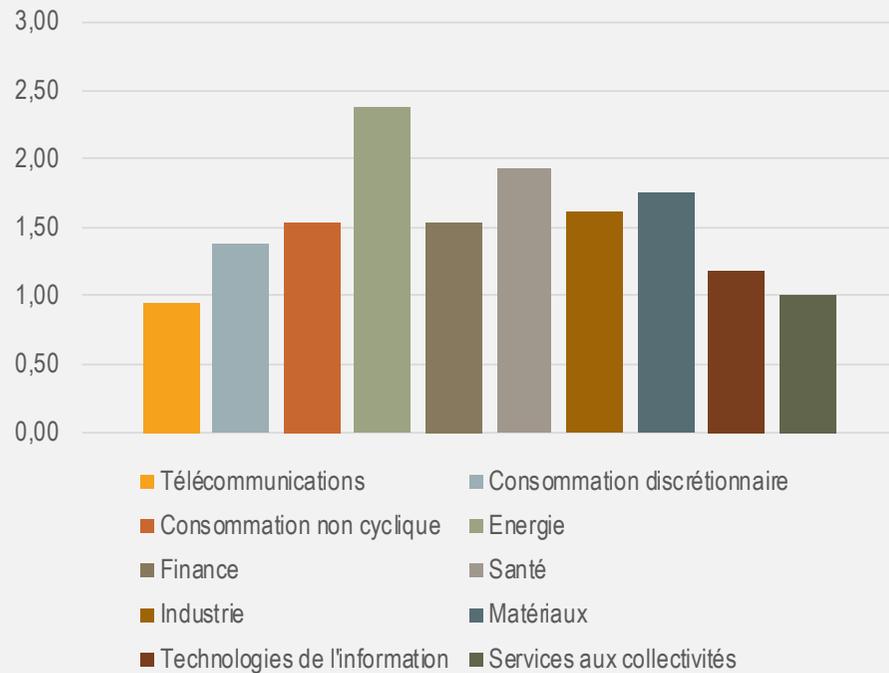


- Les secteurs « Consommation non cyclique », « Energie » et « Santé » présentent les meilleures notes
- Les secteurs « Télécommunications » et « Services aux collectivités » présentent les moins bonnes notes

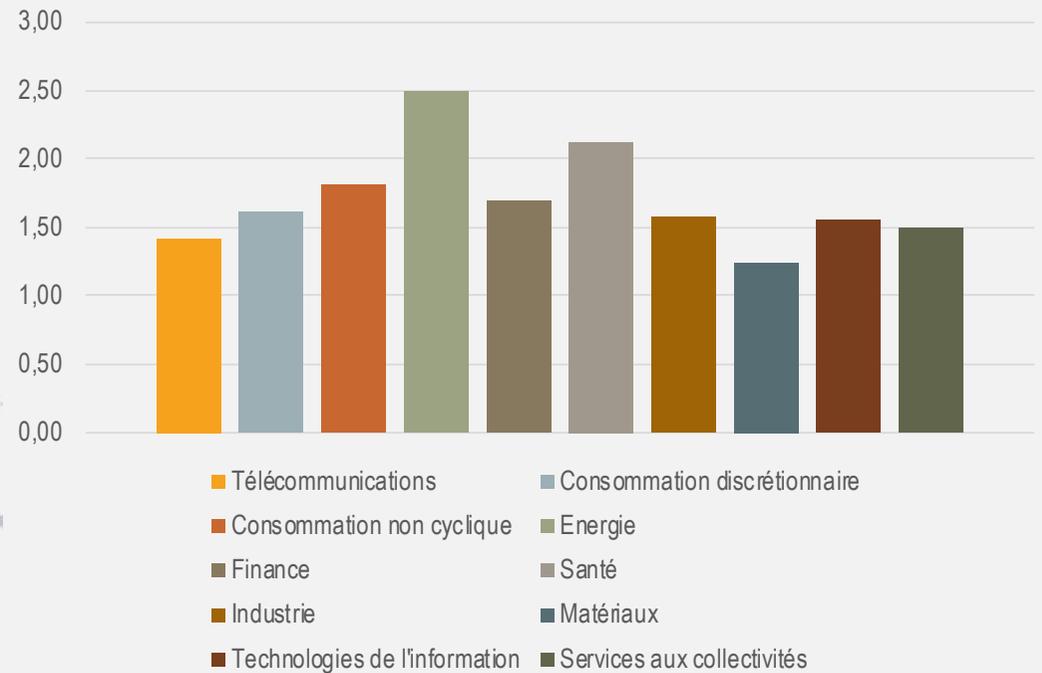
PRINCIPAUX RÉSULTATS - 8



Moyenne de la note "Cartographie des risques"
(par secteurs)



Moyenne de la note "Communication"
(par secteurs)



- Les thèmes « Cartographie des risques » et « Communication » présentent les plus fortes disparités entre secteurs



Le **gagnant** se distingue par une **maturité significative** sur la plupart des critères

AXES	THÈMES	CRITÈRES
Démarche	Stratégie	Politique
		Participation à des initiatives collectives en lien avec les métiers
		Gouvernance liée au devoir de vigilance
	Communication	Accessibilité
		Transparence méthodologique et mise à jour
Obligations réglementaires	Cartographie des risques	Cadre de référence de gestion des risques
		Identification et classification des risques
		Méthodologie d'évaluation et priorisation des risques
	Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs	Périmètre des filiales évaluées
		Rang des fournisseurs évalués
		Traitement des données
	Actions d'atténuation des risques	Dispositif d'actions d'atténuation des risques
	Mécanismes d'alerte	Dispositif d'alerte
	Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures	Dispositif de suivi des mesures
		Résultats et efficacité des mesures

Des **bonnes pratiques** ...



Best Practices

- Adhésion active à l'Initiative RBA (Responsible Business Alliance), spécifique aux risques fournisseurs, et déclinaison des principes fondamentaux de la RBA (prévention contre le travail forcé, prévention contre le travail des enfants, ...) dans de Code de conduite et les actions d'évaluation et d'atténuation des risques
- Application mobile (accès des employés aux informations, formations, notifications sur le code de conduite, lien vers le site des alertes)
- Communication du système d'alerte aux fournisseurs, qui doivent informer les salariés et mettre en place un système d'alerte similaire
- Très nombreuses statistiques propres au devoir de vigilance, présentées par thèmes (travail des enfants, horaires de travail, ...) et avec l'évolution dans le temps (ex : Tableau de présentation des audits et des non-conformités DH)

... Mais également des **voies de progrès** ...



Points d'amélioration

- Absence de gouvernance spécifique au devoir de vigilance, même si le Plan de Vigilance est incorporé dans le dispositif global de gestion des risques de l'entreprise (ERM)
- Implication plus forte de la DG avec intégration dans la stratégie générale
- Accompagnement responsable des fournisseurs avec une valorisation « économique » des efforts demandés
- Absence de détails sur la granularité des risques (même si la matrice de matérialité est présentée dans le Plan)

PRIX DU MEILLEUR PLAN DE VIGILANCE 2019



CONCLUSION



PLANS DE VIGILANCE



METHODE DE NOTATION



PRATIQUES

AUJOURD'HUI

- Pour ce **second exercice**, les entreprises ont eu **plus de temps** pour s'approprier le sujet et le déployer sur la totalité de l'organisation
- Un **mécanisme d'apprentissage** est en train de se mettre progressivement en place
- La prise en compte **des premiers résultats** (cf. compte-rendu de mise en œuvre) a permis de fixer des premiers **objectifs**

- La méthodologie de notation a **évolué** pour tenir compte :
 - Du **calendrier de la loi** (publication des compte-rendus sur la mise en œuvre du plan de vigilance en 2019)
 - De l'**évolution des bonnes pratiques** identifiées dans la première édition du Prix Plan de Vigilance
- La mise en place d'un **partenariat avec l'Université Paris Nanterre** a permis de consolider le dispositif de notation

- Les pratiques des entreprises ont évolué vers une meilleure **adaptation à leurs caractéristiques propres** (secteurs/activités et zones géographiques)
- Toutefois, ces pratiques sont encore **très largement perfectibles**, notamment en matière d'établissement de la « **Cartographie des risques** », d'« **Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs** » et de « **Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures** »

DEMAIN

- Les différentes **parties-prenantes** (salariés et leurs représentants, filiales, fournisseurs, sous-traitants, ...) devront être davantage impliquées dans le pilotage du dispositif de vigilance
- Des **trajectoires-cible** devront être fixées, pour atteindre les « **best practices** » attendues

- La méthodologie de notation sera à nouveau **amenée à évoluer** pour tenir compte :
 - Des **spécificités sectorielles**
 - De l'**évolution des connaissances académiques en matière des gestion des risques ESG en lien avec le devoir de vigilance**

- Le deuxième exercice de diffusion des « **comptes-rendus de mise en œuvre** » (2020) devrait permettre de « **visualiser** » la **trajectoire des résultats**, et de **mesurer la capacité des entreprises à s'approprier une démarche d'amélioration continue** (« **Plan, Do, Check, Act** »)
- On s'attend à une **généralisation des « best practices »**

PRATIQUES RECOMMANDABLES - 1



AXES	THÈMES	CRITÈRES	
Démarche	Stratégie	Politique	<p>Disposer de règles de conduite formalisées relatives aux achats responsables du type Code / Guide pour un approvisionnement responsable</p> <p>Associer les filiales, fournisseurs et sous-traitants à la conception de la politique de vigilance</p>
		Participation à des initiatives collectives en lien avec les métiers	<p>Respecter les conventions internationales et les principes directeurs ayant un lien avec le devoir de vigilance (Déclaration des droits de l'Homme, Principes directeurs de l'OCDE, Pacte mondial de l'ONU, Conventions de l'OIT, Modern Slavery Act, principes EMN de l'OCDE (application de la due diligence OCDE sur la chaîne d'approvisionnement), ...)</p> <p>Adhérer à des pactes, chartes, labels ou codes de conduites locaux ou internationaux, en lien explicite avec le devoir de vigilance (risques sectoriels, relations fournisseurs, ...)</p>
		Gouvernance liée au devoir de vigilance	<p>Mettre en place un dispositif de pilotage du devoir de vigilance (gouvernance / comité ad hoc)</p> <p>Faire approuver le plan de vigilance par le conseil d'administration (afficher l'engagement du management dans la politique de vigilance)</p> <p>Impliquer les parties-prenantes internes et externes (organisations syndicales, filiales, fournisseurs, ...) dans le pilotage du plan de vigilance, au-delà de la maison-mère (directions fonctionnelles, direction générale)</p>
	Communication	Accessibilité	<p>Rédiger le plan de vigilance sous la forme d'un document indépendant (notamment de la partie RSE du document de référence), qui peut être annexé au, ou intégré dans, le document de référence</p> <p>Mettre à disposition une notice méthodologique complémentaire (ou une annexe), présentant les détails méthodologiques du dispositif de pilotage du devoir de vigilance de façon pédagogique (exemples : détails sur la construction de la cartographie des risques)</p>
		Transparence méthodologique et mise à jour	<p>Respecter à minima les étapes prévues par la loi (cartographie des risques, procédures d'évaluation, actions d'atténuation des risques, mécanisme d'alerte, dispositif de suivi des mesures), de façon à pouvoir rendre comparable la lecture des plans de vigilance entre entreprises</p> <p>Dépasser le format du plan de vigilance prévu dans les textes (cf. les 5 étapes) en l'enrichissant par la présentation de la démarche générale (politique, initiatives, dispositif de pilotage) et la prise en compte des résultats (cf. Compte-rendu de mise en œuvre, présentant les impacts réels envers les parties-prenantes)</p> <p>Expliquer de façon claire et détaillée la méthodologie d'établissement du plan de vigilance, en particulier pour ce qui concerne la construction de la cartographie des risques, le dispositif d'alertes, et le suivi des mesures (assurer la cohérence et la lisibilité des documents »)</p>

PRATIQUES RECOMMANDABLES - 2



AXES	THÈMES	CRITÈRES	
Obligations réglementaires	Cartographie des risques	Cadre de référence de gestion des risques	Utiliser les conventions, normes et référentiels de gestion des risques adaptés au pilotage des risques liés au devoir de vigilance (guides de due diligence de l'OCDE, ...) Utiliser un cadre de référence de la gestion des risques spécifique aux relations avec les fournisseurs / sous-traitants (ISO 20400)
		Identification et classification des risques	Identifier et répertorier de façon détaillée tous les risques concernés par le devoir de vigilance, en adoptant une granularité propre aux activités de l'entreprise Ne pas se limiter aux risques fournisseurs, prendre en compte les risques induits par les activités achat du donneur d'ordre (cf. recommandations ISO 20400) Présenter les risques ESG liés au devoir de vigilance en les classant en risques "critiques", "majeurs", "modérés" et "mineurs", de façon à repérer rapidement où sont les priorités
		Méthodologie d'évaluation et de priorisation des risques	Exposer la cartographie des risques en prenant en compte la capacité de l'entreprise à réduire les impacts réels sur les différentes parties-prenantes (raisonnement en risques nets, tenant compte du Degré de Maîtrise des Risques de l'entreprise) Tenir compte des risques provenant des spécificités géographiques, sectorielles et métiers de l'entreprise (exemple : sécurité des personnes liées aux propriétés des gisements de pétrole et de gaz)
	Évaluation des risques	Périmètre des filiales évaluées	Préciser le taux de couverture des filiales effectif Responsabiliser les filiales en leur demandant de restituer leurs expositions aux risques ESG liés aux relations d'affaires et à la chaîne d'approvisionnement, et leurs résultats, selon un dispositif spécifique (exemple : comité de pilotage transversal)
		Rang des fournisseurs évalués	Appliquer le plan de vigilance sur un périmètre exhaustif, au niveau du rang des fournisseurs (activités, zones géographiques, ...) Le cas échéant, étendre le périmètre d'analyse des risques ESG liés à la chaîne d'approvisionnement à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants jusqu'au rang où les risques d'impact négatif restent significatifs
		Traitement des données	Confronter les fournisseurs et les sous-traitants à des audits réalisés par des prestataires externes Développer des outils internes d'évaluation permettant de combiner les différentes sources (questionnaires d'auto-évaluation, audits documentaires, évaluations extra-financières externes, ...) Utiliser des indicateurs de performance détaillés pour les filiales et pour les fournisseurs (exemples : part des fournisseurs ayant signé la charte RSE, taux de déploiement des actions, performance des filiales / fournisseurs / sous-traitants par rapport aux engagements ESG, pourcentage des salariés ayant suivi une formation dédiée, part des sites certifiés ISO 14001, taux de fréquence des accidents du travail sur les sites, nombres de licenciements par région, émissions de GES par les fournisseurs, ...) Lorsque les indicateurs de mesure des risques ESG sont génériques (RSE), prendre soin de les appliquer sur le périmètre des relations d'affaires (filiales, fournisseurs, sous-traitants)



AXES	THÈMES	CRITÈRES	
Obligations réglementaires	Dispositif d'actions d'atténuation des risques	Dispositif d'actions d'atténuation des risques	<p>Mettre en place un plan d'actions spécifique aux achats responsables (Positive sourcing program)</p> <p>Adopter un dispositif d'actions correctives tenant compte du degré de gravité des risques préalablement identifiés dans la cartographie des risques (exemple : 1/ Degré "tolérance zéro" -> Déclenchement d'une cellule de crise, 2/ Degré "Non-conformité grave" -> Délai minimum pour résoudre la non-conformité, 3/ Degré "Non-conformité modérée" -> Délai plus long pour résoudre la non-conformité + mise en place d'un audit de suivi, 4/ Degré "Observation" -> Mise en place d'un plan d'actions préventif)</p>
	Mécanismes d'alerte	Dispositif d'alerte	<p>Mettre en place un système d'alertes dédié au devoir de vigilance (allant au-delà de ceux de la lutte contre la corruption et la surveillance de l'éthique des affaires)</p> <p>Impliquer les parties-prenantes internes et externes dans la conception et le suivi du dispositif d'alertes</p>
	Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures	Dispositif de suivi des mesures	<p>Adopter un dispositif de pilotage des risques liés au devoir de vigilance permettant de progresser, au-delà du simple respect des objectifs initiaux de réduction des impacts réels auprès des parties-prenantes (dispositif adossé à des outils de mesure des progrès, permettant d'ajuster les objectifs et les trajectoires cible en les orientant vers de meilleures pratiques)</p> <p>Fixer des objectifs et des trajectoires cible de réduction des risques ESG liés au devoir de vigilance (exemple : réduction des accidents du travail de x% sur l'horizon H)</p>
		Résultats et efficacité des mesures	<p>Adopter des indicateurs lisibles de la performance du dispositif</p> <p>Exposer les résultats de façon détaillée, en précisant les thèmes concernés (travail des enfants, non respect de la liberté syndicale, ...), et en retraçant leur évolution dans le temps</p> <p>Analyser les écarts entre les résultats et les objectifs à atteindre</p>



Chaîne d'approvisionnement et investissement responsable

Maîtriser les risques



Lisez le guide
*Chaîne d'approvisionnement
et investissement responsable*